

UNIVERSITE CATHOLIQUE DU GRABEN DE BUTEMBO



B.P. 29 BUTEMBO/NORD-KIVU
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
RECTORAT

DECISION RECTORALE N° U.C.G./CAB-RECT/MTA/049/MKG/025 DU 24 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DE JURY POUR L'EVALUATION D'UN MEMOIRE EN FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DU GRABEN DE BUTEMBO.

Le Recteur;

Vu la Loi cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu le Décret d'érection de l'Université Catholique du Graben et de sa constitution en personne juridique du 22 août 1989 ;

Vu le Décret n° 06/106 du 12 juin 2006 portant Agrément de quelques Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 120/CABMIN/AFF.SO/96 du 30 juillet 1996 portant Agrément d'une Association Sans But Lucratif dénommée Université Catholique du Graben

Vu l'Arrêté Ministériel n° MINEDUC/CABMIN/ESU/0063/2003 du 05 mai 2003 portant approbation des programmes et équivalence des niveaux d'Etudes de trois Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°0101/MINESU/CABMIN/MNB/BLB/2023 du 13/2/2023 modifiant et complétant l'Arrêté n°175/MINESU/CAB/MIN/TMF/EBK-RK3 du 22/12/2015 portant normes d'opérationnalisation des enseignements du 3^{ème} cycle dans les Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel n°148/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/JMB/2021 du 21/05/2021 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel n°187/MINESU/CAB.MIN/TMF/EBK-FAK/C-EPA/CP/2016 du 12 août 2016 accordant l'autorisation d'organiser les enseignements du Troisième cycle dans quelques filières précises à l'Université Catholique du Graben, dans la Province du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel n°155/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2023 du 1/3/2023 portant désignation et nomination des membres du Comité de gestion de l'Université Catholique du Graben, UCG en sigle, Province du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo ;

Vu les Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur de l'Université Catholique du Graben tels que modifiés à ce jour ;

Vu la proposition de nomination du jury pour évaluer le mémoire du Pharmacien Kagheni Mbayahi Eugène du 19 novembre 2025 ;

Le Conseil rectoral entendu ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

DECIDE

Article 1 : Sont nommés membres du Jury pour organiser l'évaluation du mémoire de DEA de Monsieur Kagheni Mbayahi Eugène intitulé « Développement des modèles de prédiction qualitatifs des comprimés de métronidazole retrouvés sur le marché de Butembo par spectrométrie vibrationnelle » du Graben les personnes ci-dessous aux fonctions en regard de leurs noms :

Président : Dr Jérémie Mbinze Kindenge, Professeur, Université de Kinshasa ;

Secrétaire : Dr Antoine Sadiki Kishabongo, Professeur, Université officielle de Bukavu ;

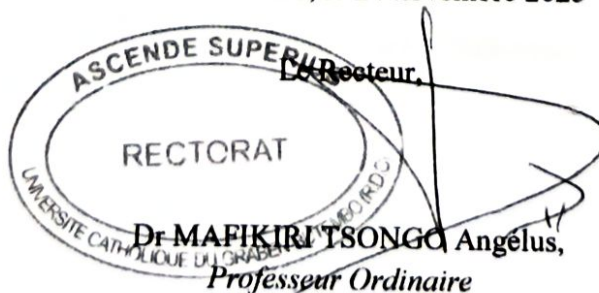
Membres :

- Dr Jean-Baptiste Kalonji Ndoumba, Professeur Ordinaire, Directeur, Université de Lubumbashi ;
- Dr Bernard Masereel, Professeur Ordinaire, Co-Directeur, Université de Namur ;
- Dr Jean-Baptiste Lumbu Simbi, Professeur Ordinaire, Université de Lubumbashi ;
- Dr Dominique Mudimbi Kalonda, Professeur Ordinaire, Université de Lubumbashi ;
- Dr Ildefonse Soly Kamwira, Professeur Ordinaire, Université Catholique du Graben ;

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente Décision.

Article 3 : Le Secrétaire Général Académique, le Secrétaire Général Administratif et l'Administrateur de Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Butembo, le 24 novembre 2025


Dr MAFIKIRI TSONGO Angélus,
Professeur Ordinaire